

GALEO CONCEPT

Société Anonyme
au capital de 308 861 euros
Siège social : 14 F route de Grillon - La Cité du Végétal
84600 VALREAS
435 296 389 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 juin 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a continué à développer son activité.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Situation de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2024
Total Actif	3 561 146,00 euros	3 549 611,00 euros
Total Endettement	1 684 194,00 euros	1 912 883,00 euros
Total provisions pour risques et charges	Néant	Néant
Capitaux propres	1 876 952,00 euros	1 636 728,00 euros
Dont résultat net	152 373,00 euros	- 226 534,00 euros

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous mettons tout en œuvre afin de poursuivre le développement de notre activité.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel de la Société ne détient pas de participation dans le capital de la Société à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2024.

PLAN D'OPTIONS ET DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions consenti au profit des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement sont habituellement présentées dans le rapport de gestion. Toutefois, en raison de la transition vers un nouveau système comptable, il n'a pas été possible de produire des données fiables à ce sujet pour l'exercice clos. La société s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de pouvoir fournir ces informations dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans le cadre du prochain exercice.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 910 228 euros contre 3 331 521,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 12,65 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 18 143,00 euros contre 12 106,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 49,86 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 263 454 euros contre 1 486 210,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 14,99 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 930 435 euros contre 896 531,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 3,78 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 23 471,76 euros contre 19 536,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 20,15 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 627 004,80 euros contre 566 860,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 10,61 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 157 710,75 euros contre 151 223,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 4,29 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 16,00 contre 16,00 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 94 298 euros contre 79 482,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 18,64 %.

Le montant des autres charges s'élève à 2 040,00 euros contre à 3 680,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 44,56 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 098 415 euros contre 3 203 522,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 3,28 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 170 044 euros contre 140 105,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 221,37 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 6 556,00 euros (1 778,00 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à – 163 488,00 euros contre 141 882,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 215,23 %.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à – 63 046,00 euros contre 10 492,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 700,90 %.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé, comme pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par une perte de 226 534,00 euros contre un bénéfice de 152 373,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de – 248,67 %.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 549 611,00 euros contre 3 561 146,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 0,32 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de – 226 534,35 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Origine :

Perte de l'exercice 226 534,35 euros

Affectation :

Report à nouveau antérieur : - 14 703,62 euros

Au compte "report à nouveau" - 226 534,35 euros

S'élevant ainsi à – 241 237,97 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 636 728,04 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement sont habituellement présentées dans le rapport de gestion. Toutefois, en raison de la transition vers un nouveau système comptable, il n'a pas été possible de produire des données fiables à ce sujet pour l'exercice clos. La société s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de pouvoir fournir ces informations dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans le cadre du prochain exercice.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

Modalités d'exercice de la direction générale

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Rémy BURCKEL assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale

Néant

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mme Christine BURCKEL

- Administrateur de la société GALEO CONCEPT (SA)

Mme Fanny BURCKEL

- Administrateur de la société GALEO CONCEPT (SA)

M. Rémy BURCKEL

- Président Directeur général de la société GALEO CONCEPT (SA)

- Administrateur de la société GALEO CONCEPT (SA)

- Gérant de la société HOLLEA (SARL)

- Gérant de la société BKL Group (SARL)

Délégation de compétence et délégation de pouvoirs

Néant

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Les mandats d'administrateur de :

Madame Christine BURCKEL

Madame Fanny BURCKEL

Monsieur Rémy BURCKEL

venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à VALREAS

Le 15 mai 2025

**Le Conseil d'Administration
Rémy BURCKEL**